



date du paiement des loyers

Par **CGME**, le **27/03/2013** à **22:07**

bonsoir

je suis propriétaire d'une maison que nous mettons en location.

Mon erreur est de ne pas avoir mentionner la date du paiement des loyers car nous avons mis en place un prélèvement automatique au 10. Depuis quelques mois plus de virements et encore moins au 10. Par contre nous avons toujours été payé meme si à cette date toujours rien. A-t-elle tout le mois pour payer sachant que rien ne figure à ce sujet dans le bail? Et de mon coté; est-ce que je peux revenir sur le bail après 2 ans pour fixer une date ou faire un avenant pour rétablir la situation.

Cette location est à usage d'habitation: a-t-elle le droit de stocker de la marchandise alimentaire pour la revente sur les marchés?

Je vous remercie d'avance de vos réponses